



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
7 DÉCEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue à huis clos suivant l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 7 décembre 2020, à 19 h. L'enregistrement de cette séance sera diffusé sur le site Internet de la Ville.

Sont présents

par visioconférence : Madame la conseillère Anne Scott  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux  
Madame la conseillère Devon Reid  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents

par visioconférence : Monsieur Alain Desjardins, directeur général  
M<sup>e</sup> Pascale Synnott, greffière et directrice  
des Services juridiques  
Madame Diane Dufresne, trésorière, directrice du  
Service des finances et directrice générale adjointe

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

**20-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Présentation du budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023





1.3. Adoption du budget pour l'année 2021

1.4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PRÉSENTATION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

Le maire présente le budget 2021 (tarification, compensations et taxation 2021) et le PTI 2021-2022-2023.

**20-12-02 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0441.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget pour l'exercice 2021 pour un montant de 50 743 200 \$;

QUE le document explicatif du budget 2021 soit publié et distribué à chaque adresse civique, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**20-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0442.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un montant de 21 572 623 \$ pour l'année 2021;

QUE le document explicatif du Programme triennal d'immobilisations 2021 soit publié et distribué à chaque adresse civique.





**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

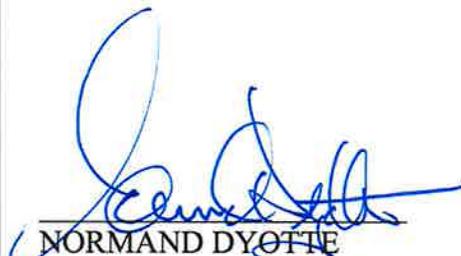
Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par écrit.

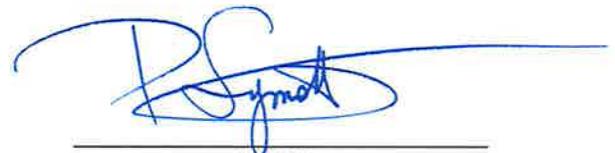
Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière a reçu une question de la part d'un citoyen et celui-ci y répond.

**3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 03.

  
NORMAND DYOTTE  
Maire

  
PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice

